

\$3,591,936.92. Ces crédits figurent dans l'annexe C du projet de loi.

A l'égard des crédits supplémentaires pour 1961-1962, le bill prévoit à e) les sept douzièmes de tous les montants qui seront votés sous l'empire de ces crédits, soit un total de \$88,926,648.41 et f) un autre tiers des crédits 516 et 527, qui figurent à l'annexe D du bill, soit un total de \$1,181,383.34 ainsi que g) un autre quart des crédits 514 et 590, qu'on trouvera à l'annexe E du bill, soit un total de \$12,515,000. Pour ce qui est des nouveaux crédits supplémentaires (1) pour 1961-1962, le bill prévoit h) les sept douzièmes de tous les montants qui seront votés dans le cadre de ces crédits, soit un total de \$11,844,583.34 et i) un autre tiers des crédits 605 et 606, figurant à l'annexe F du bill, soit un total de \$541,666.67 ce qui fait un grand total de \$1,045,379,927.94.

Les montants que demande le bill sont censés répondre aux besoins de la fonction publique pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1961. Le bill ne porte le montant total d'aucun crédit. Il se présente sous la forme des autres lois de crédits provisoires qui ont été adoptées par le passé. L'adoption du bill ne nuira aucunement aux droits et aux privilèges qu'ont les députés de critiquer tout crédit du budget des dépenses, lorsque le comité des subsides en sera saisi, et, comme d'habitude, on promet de respecter, et de ne restreindre ni de contrecarrer en aucune manière l'exercice de ces droits et de ces privilèges à la suite de l'adoption de la mesure.

M. Benidickson: Monsieur le président, j'ai l'impression qu'on présente la motion en escomptant que le Parlement ne siègera pas pendant la période envisagée, bien qu'il puisse, j'imagine, être convoqué avant l'expiration de cette période. Je tiens tout bonnement à signaler que l'on a procédé d'une façon inhabituelle. Le ministre des Affaires des anciens combattants, leader de la Chambre, représente aujourd'hui le ministre des Finances. Cela ne me semble pas conforme à l'usage.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est que pour très peu de temps.

M. Benidickson: J'aurais été porté à croire que le très compétent secrétaire parlementaire du ministre des Finances ferait ces observations à la place du ministre. Si j'ai bien compris le ministre, on accorde aux députés les réserves que l'on leur accorde toujours à l'occasion d'une mesure de subsides provisoires, quant aux droits qu'ils ont de critiquer tout crédit du budget des dépenses. Le ministre des Affaires des anciens combattants m'en fournit-il l'assurance?

L'hon. M. Churchill: Oui.

M. Benidickson: Alors, nous ne trouvons rien à redire à la mesure. Certains crédits portent que des dépenses extraordinaires seront faites au cours des deux ou trois prochains mois, et la proportion du montant total de ces crédits qu'on nous demande de voter à l'heure actuelle est quelque peu plus élevée. Autrement dit, aucun pourcentage général moyen ne s'applique à tous les postes pour lesquels on nous demande des crédits provisoires. Nous souscrivons entièrement à cette façon de procéder. En ce qui concerne la possibilité d'un ajournement, le député d'Essex-Est a bien précisé hier que nous, de ce côté-ci de la Chambre, étions prêts à siéger aussi longtemps que le gouvernement était disposé à nous présenter des questions à caractère pressant et immédiat. Il en a été question hier.

M. Argue: Monsieur le président, c'est aujourd'hui le 157^e jour de séance de la présente session.

M. Brunsten: Êtes-vous fatigué?

M. Argue: Je pense que c'est la plus longue session dans l'histoire de notre pays. Nous nous sommes réunis en novembre, censément pour commencer une session qui devait se terminer au début de l'été, mais il est devenu évident avec le temps que la session ne pourrait prendre fin même au milieu de l'été. Bien sûr, le gouvernement invoquera ses propres raisons pour prétendre que la session a été indûment retardée. D'après moi, la principale raison pour laquelle la session s'est prolongée si longtemps, c'est parce que le gouvernement est incompetent et qu'il n'a pas réussi à résoudre les nombreux problèmes économiques urgents qui se posent pour les Canadiens. Aujourd'hui, le gouvernement actuel ne jouit pas de la confiance de la population. Il a négligé lamentablement de s'attaquer à tous les problèmes économiques avec lesquels les Canadiens sont aux prises.

M. Brunsten: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député est en train de débiter un discours politique...

M. le président suppléant (M. McCleave): L'honorable député d'Assiniboia a la parole.

M. Argue: On souffre du chômage partout au pays, les prix agricoles sont peu satisfaisants, nous n'avons pas de régime de sécurité sociale même si le gouvernement en avait formellement promis un; en outre, il n'a pas su présenter des politiques financières et économiques propres à améliorer les conditions économiques. Je dirais que le Canada est, actuellement, le pays le plus mal administré au monde, celui dont les dirigeants sont les plus incompetents.

Le gouvernement se trouve dans de mauvais draps parce qu'il a manqué d'esprit de